

### Santé au travail : un nouveau cadre pour les autorisations de conduite et les habilitations électriques !

Voici les idées essentielles du décret n° 2025-355 du 18 avril 2025 relatif au suivi individuel de l'état de santé des travailleurs :

#### 🎯 Objectifs :

- ✓ Optimiser les ressources médicales en santé au travail.
- ✓ Redéployer ces ressources vers les salariés exposés à des risques particuliers et vers la prévention primaire.

#### 🔍 Principales mesures :

- ✓ Les travailleurs affectés à des postes nécessitant une autorisation de conduite ou une habilitation électrique ne bénéficient plus automatiquement du suivi médical renforcé.
- ✓ À la place, une attestation d'absence de contre-indication médicale, valable 5 ans, devient obligatoire.
- ✓ Cette attestation est délivrée par le médecin du travail après examen.
- ✓ Elle est requise pour l'autorisation de conduite d'équipements et les habilitations à intervenir sous tension ou à proximité de pièces nues sous tension.

#### ⚖️ Encadrement juridique :

- ✓ Contestation possible devant le conseil de prud'hommes en cas de refus de délivrance de l'attestation.
- ✓ Le médecin du travail n'est pas partie au litige.

#### 📅 Entrée en vigueur :

- ✓ 1er octobre 2025.

[Télécharger joe\\_20250419\\_0094\\_0020](#)

Décret n°2025-355 du 18 avril 2025

[WWW.SAFPT.ORG](http://WWW.SAFPT.ORG)

Libre-Autonome-Indépendant

Droits

Obligation

Défense

Information